



## COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER

31 JANVIER 2017

### **Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaires en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ?** **AVIS ADOPTE A UNE TRES FORTE MAJORITE** **203 votants / POUR : 198 / Abstentions : 5**

Dans le cadre de cette autosaisine « Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaires en Occitanie ? » présentée en assemblée plénière du CESER le 31 janvier 2017 par Pierre CHATEL, après une description du contexte mondial du commerce maritime et une analyse de la situation des ports en Occitanie et dans les autres Régions maritimes, le CESER propose un certain nombre de préconisations à destination à la fois du Conseil Régional et de l'ensemble de la communauté portuaire de l'Occitanie. Celles-ci tendent vers la mise en œuvre d'une stratégie intégrée des ports de commerce régionaux et se déclinent à plusieurs niveaux (propriété des ports / gouvernance-gestion / coordination portuaire et interportuaires / schéma directeur), tous compatibles par ailleurs entre eux.

Dans le cadre d'une future stratégie portuaire intégrée, le CESER souhaite une autorité portuaire unique des ports régionaux afin d'avoir la maîtrise sur l'ensemble des infrastructures et des projets d'investissements liés. Le CESER insiste sur l'urgence d'une meilleure articulation de l'action des ports régionaux et préconise d'agir dans les plus brefs délais pour engager un dialogue constructif (entre les différents acteurs portuaires au travers notamment du Comité de Pilotage Stratégique Régional) et structurer la politique régionale via un schéma dédié (Schéma Logistico-Portuaire Régional).

La création d'une SEM gestionnaire des ports régionaux devra s'établir dans le respect absolu de certains principes : un capital détenu majoritairement par le Conseil Régional (autorité portuaire de deux ports et partenaire majeur des autres ports), la garantie d'une neutralité de la structure pour permettre une action au service de l'économie régionale dans son ensemble, la nécessité de définir une stratégie commerciale et d'investissement partagée entre les membres et dans la poursuite d'un objectif commun. Pour cela, la structure commune devra garantir la recherche systématique de partenariats avec le secteur privé comme facteur de dynamique productive pour développer des trafics et investir sur les superstructures en les adaptant à la réalité des besoins actuels et futurs de façon à améliorer concrètement l'attractivité de la place portuaire. Cette gestion commune permettrait ainsi aux ports régionaux réunis sous une bannière PORT(S) SUD DE FRANCE/OCCITANIE d'atteindre un niveau d'activité proche de celui des plus petits Grands Ports Maritimes tels que Bordeaux (8 millions de tonnes), permettant ainsi d'exister dans les débats nationaux et dans les démarches de prospection à l'international.

Qu'il s'agisse de la propriété des ports de commerce, de leur mode d'exploitation, de la gouvernance ou encore d'un schéma directeur, le CESER appelle de ses vœux l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et portuaires à prendre rapidement un cap permettant une prise de décisions prometteuses d'un fort développement économique, social et environnemental.